

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 Août

L'an deux mil seize,

Le 2 Septembre 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, COWLES K, STONE A, LANGLAIS J Ch, RENAUD F, PUOPIN A, REVRANCHE M F, MORIN H, COURTOIS F, AIRVAULT J L, VIDAULT W, MERCIER S, CAHIER Ch.

REPRESENTÉS : I. BAILLARGE

ABSENTS : F. DELAIRE

SECRÉTAIRE : CAHIER Ch

Objet : Validation du Procès-verbal du 8 Juillet 2016

Le conseil valide le procès-verbal du 8 juillet à l'unanimité.

Objet : Projet d'extension de l'office de la salle des fêtes

En 2011, le précédent conseil municipal a lancé un projet d'extension de la cuisine de la salle des fêtes, l'architecte retenu a fait un chiffrage très succinct pour faire une demande de subvention DETR (Dotation d'Etat pour les Territoires Ruraux). Le coût du projet (sans le plateau élévateur reliant la cuisine de la salle des fêtes au restaurant) s'élevait à 30 150 euros HT, et pouvait prétendre à 8 000 euros de subvention au titre de la DETR.

Le nouveau conseil municipal après avoir mené à bien le projet café associatif et mis aux normes tout le pôle associatif, a repris le dossier de l'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes.

Estimant que le chiffrage serait de l'ordre de grandeur de 50 000 € HT, valeur supérieure au chiffrage fait par le précédent architecte, nous avons lancé une nouvelle étude du projet.

Suite à l'ouverture des plis de l'appel d'offres, le coût des travaux s'élevait à plus de 100 000 euros HT.

Sachant que la nouvelle région a abandonné le dispositif de subvention FRIL et que ce nouveau projet ne pouvait prétendre à la subvention FEADER, il nous restait la DETR (8 000 euros) et CAP79 (subvention du département, 30% des travaux HT), nous avons donc sollicité l'architecte pour qu'il trouve des pistes d'économie; les premiers leviers estimés débouchent sur des dépenses de travaux proches de 80 000 € et un reste à charge pour la commune de plus de 70 000 €. Un nouveau cadrage à 50 000 € de travaux HT lui a été indiqué sur lequel il doit travailler en septembre.

Cet été, la préfecture nous a notifié la suppression de la DETR, les travaux du projet n'ayant pas été lancés. En conséquence pour un projet de 50 000 € de travaux HT avec la subvention du département, il resterait à la charge de la commune 50 000 euros.

Vu l'ampleur du reliquat à charge pour la commune ainsi que l'impact limité de cet agrandissement sur les futures locations, par soucis d'économie, le conseil

municipal décide d'abandonner ce projet et va étudier le réaménagement de la cuisine actuelle pour la rendre plus fonctionnelle

Objet : Implantation de l'antenne pour les portables

Mr le Maire informe qu'il a repris contact avec Mme GUIGUEN du conseil départemental et qu'elle ne nous a pas encore fourni d'informations. Affaire à suivre mais vu les délais prévus (réalisation du mât avant la fin de l'année) une réunion exceptionnelle du Conseil serait peut-être nécessaire.

Objet : Projet démolition maison Barbeau : présentation

Mr le président expose qu'il manque de stationnement devant la mairie, surtout aux heures de la rentrée et la sortie scolaire et propose la démolition de la maison BARBEAU, qui est en mauvais état, afin de réaliser un parking. Il présente une esquisse de parking.

Après délibération le conseil est favorable à cette proposition et mandate le Maire pour solliciter le permis de démolir de cette maison.

Objet : Point sur la mise en sécurité de la route devant les écoles

Concernant la mise en sécurité de la route devant les écoles plusieurs hypothèses ont été chiffrées :

-Estimation pour la mise en place de feux à éclats avec radar pédagogique : 15 000€ TTC (maintenance annuelle à ajouter)

-Estimation d'un plateau surélevé : 24 000€ TTC (y compris aménagement pour la gestion de l'écoulement de l'eau) : une subvention au niveau du département est possible à hauteur de 30%.

Après délibération le conseil demande qu'une estimation pour 2 passages surélevés soit faite et qu'une commission voirie soit réunie pour étudier le sujet.

Objet : Rapport sur le prix et la qualité de l'eau de 4B.

Après présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau, il s'avère que l'eau est de bonne qualité et que le prix est en baisse.

Le conseil valide ce rapport.

Objet : Bilan SEOLIS : dépenses de la salle des fêtes

Mr le Maire informe que nous avons reçu en mairie le bilan annuel de Séolis concernant les consommations électriques dans les bâtiments communaux. Ce bilan fait ressortir une consommation importante au niveau de la salle des fêtes : 4 673€ à l'année. Cette consommation est en grande partie liée au chauffage. De ce fait il propose de mettre en place une minuterie et un thermostat. Le conseil valide cette proposition.

Objet : Travaux du Pôle associatif

Mr le Maire informe qu'une réunion de fin de chantier a eu lieu le 1^{er} septembre avec l'architecte et les entreprises qui avaient des travaux à terminer dont CB ELEC et STPM.

L'entreprise CB ELEC a fini les travaux ; il reste une fuite d'eau dans les WC à réparer. Concernant l'entreprise STPM il y a toujours une infiltration dans la cave. Un dernier traitement d'étanchéité doit être effectué et si ce n'est pas concluant il faudra casser une partie de la terrasse en béton désactivé, et celle-ci sera refaite. Des travaux de finitions sont aussi à réaliser. Pour le trop versé de 2 400€ TTC, comme le décompte

général définitif a été signé on ne peut pas se faire rembourser. Il a été proposé à l'entreprise, pour compenser, de réaliser un monocouche au parking du cimetière, et à l'impasse des Nougerats à Mandegault. Le Conseil est favorable.

Objet : Pass loisirs

Le 1^{er} Adjoint propose de reconduire le pass loisirs pour l'année 2016-2017 soit 20€ par enfant de 2 à 16 ans pour les activités sportives, culturelles et voyages scolaires. Le conseil valide cette proposition.

Objet : Cabane des chasseurs

Le 1^{er} Adjoint informe que la société de chasse souhaite implanter une cabane pour les chasseurs aux Grolles à côté de la citerne incendie sur une partie de la parcelle ZL 53. Le terrain appartenant à la commune il y aurait lieu de mettre, gracieusement, à disposition de l'ACCA une partie de cette parcelle. Le conseil est favorable et mandate le Maire pour signer la convention de mise à disposition. L'association déposera une déclaration préalable en mairie avant d'implanter la cabane.

Objet : Marchés de travaux : Eglise de Melleran

Mr W VIDAULT n'a pas assisté au débat

Mr le Maire informe qu'il a demandé 2 devis pour le démoussage, nettoyage des murs, et reprise du zinc. Le devis de Mr VIDAULT W s'élève à 5 728 € HT et celui de ALPI PROGRESS à 5 943 €. Le conseil fait le choix de prendre quelqu'un en local et retient le devis de Mr VIDAULT W.

Concernant les travaux de restauration des vitraux, après conseil de la DRAC, le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise VERRE JADE (dont le devis est largement moins élevé que celui de l'autre entreprise 13 635,78 € TTC pour 22 453,62 € HT): Le devis de VERRE JADE pour la première tranche de travaux le montant des travaux s'élève à 4 674,72€ TTC et pour la tranche 2017 à 8 961,06 € TTC soit au total 13 635,78 € TTC sur les deux années.

Après délibération le conseil est d'accord et mandate le Maire pour signer le devis pour la première tranche de travaux 2016 qui s'élève à 4 674,72€.

Questions diverses

Voirie

Réalisation du PATA à partir du 19 septembre

Réalisation du sablage des chemins blancs début novembre. Une fermeture des chemins sera à prévoir pendant 15 jours.

Réfection rue du bout du Mur : reprise partielle de la rue gratuitement par l'entreprise BERNARD, planification des travaux à voir.

Cimetière

La réfection du mur du cimetière est prévue fin septembre

Implantation de bancs : au niveau du jardin du souvenir et devant le portail.

Local cantonnier

Demande de CU sur le « terrain Barbeau » à demander pour pouvoir choisir l'emplacement définitif.

Réunion d'adjoints

Le vendredi soir à 20H

Dernier vendredi du mois ouverture au public

Travaux divers à prévoir

-Aménagement paysager de la place rose. Des arbres sont à implanter pour faire de l'ombre aux abords de la fontaine. Le traitement le long du mur de chez Georges est à améliorer.

-Nettoyage de l'abri bus de Mandegault à faire

Abri bus

Mise en place de l'abri bus à Vieille Ville effectuée le 31 Août.

Prochaine réunion :

Le vendredi 7 octobre à 20 h 30.

Le Maire,